



Faux témoignage au juge concernant des loyers impayés

Par **Ambre3003**, le **21/12/2020** à **21:30**

Bonjour,rrnrnJe me permets de vous envoyer ma demande pour les faits suivants.rrnrnJe suis divorcée depuis juillet 2018, lors de l'ordonnance de non-conciliation, mon ex-mari a précisé noir sur blanc qu'il avait réglé les loyers (qui je rappelle, avait bloqué mon propre compte bancaire individuel, sans mon consentement). De ce fait, je n'avais pas pu régler les loyers.rrnrnJe viens de recevoir un courrier d'un huissier me demandant les loyers impayés, ce que je ne comprends pas, pourquoi me demande t-on de régler des loyers datant avant juillet 2016. Tout en sachant, que les loyers avaient été soit-disant réglés par mon ex-mari. Et je pense que la caution, a du être restituée au propriétaire ou à mon ex-époux, et je pense que la caution a du payer une partie des loyers impayés.rrnrnPensez-vous que je puisse déposer plainte contre mon ex-mari pour avoir menti au juge ?rrnrnCar si vraiment, il avait réglé les impayés, on ne viendrait pas me demander des loyers datant de 2016.rrnrnMerci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **22/12/2020** à **09:51**

BonjourrrnSi le fait de votre époux, de faire une déclaration mensongère, vous crée un préjudice, je vous invite à recontacter votre avocat.

Par **Zénas Nomikos**, le **22/12/2020** à **09:51**

Bonjour,rrnrn rrrn[quote]rrn(qui je rappelle, avait bloqué mon propre compte bancaire individuel,

sans mon consentement). De ce fait, je n'avais pas pu régler les loyers.rnrn[/quote]rnrnCela est une faute du banquier par rapport à votre droit au compte ouvert uniquement à votre nom. Si il n'y a pas prescription vous pouvez attaquer votre banquier.

Par **morobar**, le **22/12/2020 à 10:05**

Bonjour,rnrnVous exposez que votre compte fut bloqué certainement pour insuffisance de provision ou on ne sait pas trop, puis maintenant que vous ne savez pas si les loyers ont été payés.rnrnDe toutes façons la perception des loyers est prescrite par 3 ans depuis le 27/03/2014rnrn[/quote]rnrn Et je pense que la caution, a du être restituée au propriétairernrn[/quote]rnrnIl ne s'agit pas d'une caution, mais du dépôt de garantie. On ne voit pas comment ni pourquoi ce dépôt serait restitué au propriétaire qui l'a déjà en sa possession.

Par **Ambre3003**, le **22/12/2020 à 21:24**

Bonjour,rnrnLe compte courant me concernant était crédeur. Mon ex-époux l'a volontairement fermé puisque nous avons un compte-joint dans la même banque (Sé Gé.). Il a fait en sorte, que mon salaire et que mes prélèvements soient rejetés. Je me suis retrouvée dans une galère car le Trésor Public ne pouvait pas virer mon traitement, il a fallu que j'ouvre exprèssement un compte dans une autre banque. Cela fait maintenant, plus de 4 ans, donc je pense que je ne peux même pas attaquer. En toute honneteté, j'ai fermé les yeux pour avoir la paix, mais je peux vous assurer que cela n'a pas servi à grand chose, de faire la politique de l'autruche.

Par **Visiteur**, le **22/12/2020 à 21:51**

Votre ex avait-il une procuration ?

Par **morobar**, le **23/12/2020 à 10:54**

[quote]rnrnMon ex-époux l'a volontairement fermérnrn[/quote]rnrnVous exposez que votre banque a fermé un compte sans l'accrod de son titulaire ?rnrnEt dans votre cas fermé votre compte en vous obligeant à chercher une autre banque ?rnrnCela parait difficilement concevable.

Par **Ambre3003**, le **24/12/2020 à 18:29**

Bonsoir,rnrnJe tiens à préciser que mon ex-mari n'avait aucune procuration et que la banque SG a bien fermé le compte sans mon consentement.... Cela vous semble bizarre mais tel est le cas. Donc malgré que cela soit été fait en août 2016, je déposerai plainte tout de même

contre mon ex-mari, et aussi au plainte contre la banque. Merci de vos réponses précédentes

Par **Visiteur**, le **24/12/2020 à 19:33**

Dans ce cas, je comprends. Avez vous réclamé auprès du médiateur ?

Par **Ambre3003**, le **25/12/2020 à 00:18**

Non rien du tout

Par **Visiteur**, le **25/12/2020 à 09:47**

Alors c'est la prochaine étape, avant d'aller plus loin...[ICI](#)

Par **morobar**, le **25/12/2020 à 10:10**

[quote]rn la banque SG a bien fermé le compte sans mon consentement.... Cela vous semble bizarre mais tel est le cas.rnrn[/quote]rnMais certainement pas à la demande de votre ex-conjoint.

Par **Ambre3003**, le **25/12/2020 à 15:11**

Mais biensûr que oui ! cela a été noté sur l'ordonnance, qu'il avait cloturé tous les comptes y compris mon compte personnel.rnrnIl a bloqué les fonds de la vente de notre maison chez le notaire, cette maison a été vendue en mai 2018 et nous sommes en décembre 2020, d'ailleurs, je me demande si je peux demander des dommages et intérêts ou pénalités suite à sa demande de blocage des fonds.rnrnJe me permets aussi de préciser qu'il a l'usufruit sur une maison et d'un appartement.rnrnNous avons toujours en commun un appartemnet et une place parking avec ce logement (car la liquidation des biens n'est toujours pas effectué) car il fait tout pour ralentir, il souhaite que je finisse "à la rue", il n'a pas supporté mon départ .rnrnEt cela traîne....

Par **Visiteur**, le **25/12/2020 à 15:26**

""Et je pense que la caution, a du être restituée au propriétaire ou à mon ex-époux, et je pense que la caution a du payer une partie des loyers impayés.""rnrnSi vous le pensez, c'est que rien n'est certain.rnrnSur quels fondements votre ex mari a-t-il pu faire séquestrer les fonds de la

vente chez le notaire ?rnNous manquons d'éléments factuels et certains.rn

Par **Ambre3003**, le **25/12/2020 à 15:49**

Et bien apparemment, lors de la vente d'un bien immobilier l'un des époux peut bloquer l'argent chez le notaire. Apparemment, paraît-il c'est légal. rnrnIl a fait cela pour m'ennuyer et que ne touche aucun argent de la vente

Par **morobar**, le **26/12/2020 à 09:26**

[quote]rn l'un des époux peut bloquer l'argent chez le notaire. Apparemment, paraît-il c'est légal.rnrn[/quote]rnSi l'un des vendeurs n'est pas d'accord sur la Répartition du prix de la vente, le notaire bloque les fonds en attendant, soit un accord, soit une décision judiciaire.rnrnC'est plus que légal, il n'y a pas moyen de faire autrement;

Par **Ambre3003**, le **26/12/2020 à 14:52**

Peut-on demander des dommages et intérêts ou pénalités de retard au conjoint qui a demandé le blocage des fonds. Je me permets de préciser que mon ex-mari ne m'avait pas demandé mon accord pour le blocages des fonds de la vente de notre maison. je l'ai su directement par le clerc de notaire, puisque j'avais donné procuration habitant à 1200 kms.

Par **morobar**, le **27/12/2020 à 10:01**

[quote]rnPeut-on demander des dommages et intérêts ou pénalités de retard au conjoint qui a demandé le blocage des fonds. rnrn[/quote]rnUniquement par un juge, en étant pour un éventuel abus de droit.

Par **Ambre3003**, le **27/12/2020 à 18:00**

Je vous remercie de votre réponse. je soumettrai donc à l'avocate que je souhaite demander des dommages et intérêts ou pénalités en précisant que mon ex-époux a usé d'un abus de droit vis-à-vis de ma personne. Enfin, si j'ai bien compris.

Par **morobar**, le **30/12/2020 à 11:51**

[quote]rn Enfin, si j'ai bien compris.rnrn[/quote]rnVoiusn avez bien compris.rnrnMais vous

devez aussi comprendre que le juge n'est pas obligé de vous suivre, qu'il n'est pas obligé de décompter des D.I. à hauteur de vos espérances et à la condition que votre demande prospère.
En clair si le partage a lieu rapidement, votre action est vouée à l'échec sur le plan du bilan financier final.

Par **Ambre3003**, le **30/12/2020** à **14:39**

Bonjour, sachez que les fonds sont bloqués chez le notaire depuis mai 2018. Donc, je pense que je peux le demander. Merci de votre réponse.